

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 25 FEVRIER 2026

Convocation en date du : 18/02/2026
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents ou représentés : 13
Nombre de membres ayant pris part au vote : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Cinq Février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, Mme REBOUL Fanny, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

Absents :

Mme PRIMAULT Florence
M. RICOU Yannic

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

**2026.011 : Marché de travaux pour la réfection des réseaux humides et secs sur le secteur Merlette Ouest
TRANCHE 3 : autorisation de signer**

M. le Maire rappelle les travaux de réfection des réseaux humides et secs au niveau du secteur Ouest de Merlette qui ont été réalisés durant les dernières années sur la partie haute, il convient maintenant de poursuivre la réfection de la partie intermédiaire de ce secteur.

Les travaux pour cette tranche 3 ont été estimés à 1 074 020.96 € HT, une première phase doit être réalisée en 2026 et la deuxième en 2027.

La Commune a décidé de lancer une consultation selon la procédure adaptée définie aux articles L.2123-1, R.2123-1 1° du code de la commande publique. La présente opération est un marché unique qui ne se décompose pas en lots en raison du type de travaux à exécuter dont la séparation en lots n'est pas adaptée techniquement et financièrement. En effet les prestations à réaliser sont liées et l'allotissement présenteraient un risque d'impact financier et de difficulté techniques de coordination et d'enchaînement des tâches. En outre les prestations se situent sur un même secteur géographique.

Le DCE a été dématérialisé sur la plateforme du « Profil Acheteur » :

<https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com> en date du 30/12/2025 et l'AAPC publié le même jour.

L'avis a également été publié dans le Dauphiné Libéré, paru le 02/01/2026, et au TPBM paru le 07/01/2026

La date de limite de remise des offres était fixée au 06/02/2026 à 12h00.

13 dossiers ont été retirés sur la plateforme.

Deux plis sont arrivés dans le délai imparti, et zéro hors délai :

- **ALLAMANNO SAS - 05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE**
- **Groupement SATP / ROUTIERE DU MIDI - 05260 ST JEAN ST NICOLAS**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 février 2026 à 13h30, et a pris connaissance du rapport d'analyse détaillé des offres dont il ressort le tableau suivant :

CANDIDAT	Montant HT	Critère	Note Pondérée	TOTAL	Classement
ALLAMANNO SAS 05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE	1 156 581.30 €	Prix	30.51	73.18	2
		Valeur Technique	42.67		
Groupeement SATP / ROUTIERE DU MIDI 05260 ST JEAN ST NICOLAS	882 154.00 €	Prix	60	100	1
		Valeur Technique	60		

En date du 19/02/2026 une demande de précisions a été faite auprès de l'entreprise pressentie concernant les produits prévus pour les travaux ainsi que sur l'organisation de points spécifiques.

Les réponses apportées par le groupement SATP/ROUTIERE DU MIDI étant satisfaisantes, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir le groupement SATP/ROUTIERE DU MIDI qui présente l'offre la mieux disante avec un montant de 882 154.00 € HT, et de l'autoriser à signer ledit marché avec le groupement désigné ci-dessus, ainsi que toutes pièces afférentes à ce marché.

Après discussion,

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

- **Accepte** l'offre groupement SATP/ROUTIERE DU MIDI, dont le mandataire est SATP sis ZA les Foulons, 05260 SAINT-JEAN SAINT-NICOLAS, pour un montant HT de 882 154.00 €,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant, ainsi que toutes les pièces y afférent.

Le Maire,
Patrick RICOU

